

ADMIS ➔ FONCTION PUBLIQUE

2026
2027

15^e édition

CONCOURS

CONTRÔLEUR DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP)

Concours externe • Catégorie B



TOUT-EN-UN

POUR RÉUSSIR L'ÉCRIT ET L'ORAL



Votre concours, votre métier



Auto-évaluation

+ Plannings de révision



Tout le cours

+ Méthode et conseils du jury



13 sujets corrigés

+ 3 simulations d'entretien

À JOUR DE LA RÉFORME

OFFERT EN LIGNE



- Fil d'actualité mois par mois
- 100 flashcards interactives
- Tutos vidéos

Vuibert
N°1 DES CONCOURS

CONCOURS CONTRÔLEUR DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP)

Concours externe • Catégorie B

TOUT-EN-UN
POUR RÉUSSIR L'ÉCRIT ET L'ORAL

Dominique Dumas

Enseignante de français, ingénieure
pédagogique

Pascal Eynard

Professeur de comptabilité

Mélanie Hoffert

Docteure en droit, professeur de culture
générale

Frédéric Ingelaere

Fonctionnaire au ministère de
l'Economie et des Finances, enseignant
à l'université du littoral Côte d'Opale

René Guimet

Professeur d'économie

Thibaut Klinger

Normalien, professeur agrégé d'histoire

Pierre-Brice Lebrun

Enseignant en droit

Mélanie Rollet-Pierron

Professeur de mathématiques

Olivier Sorel

Psychologue, docteur en psychologie
et formateur

Fil d'actualité



www.lienmini.fr/221503-01

Découvrez votre fil d'actualité mensuel gratuit et complet pour rester informé.

Flashez le code ci-dessus et accédez chaque mois aux événements marquants dans les domaines politique, économique, culturel, environnemental, et plus encore. Profitez d'une synthèse claire et concise sans avoir à chercher parmi des centaines de sources.

Accessible en ligne et totalement gratuit, ce fil d'actualité vous connecte aux informations essentielles. Ne manquez plus les faits qui comptent : restez informé, simplement et gratuitement !



ISSN : 2114-9305

ISBN : 978-2-311-22219-7

Vuibert s'engage

durablement pour l'environnement



Conception de la couverture et de l'intérieur : Séverine Tanguy

Crédit photographique : © Rido/Adobe Stock

Composition : PCA

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – avril 2026 – 5, allée de la 2^e DB – 75015 Paris

Site Internet : <http://www.vuibert.fr>

SOMMAIRE

PARTIE 1

AVANT DE COMMENCER



Travail
réalisé

● Votre concours, votre métier

- 1. Quelles sont les missions de la DGFIP ? 11 ☐
- 2. Que recouvre le métier de contrôleur des finances publiques ? .. 11 ☐
- 3. Quelles sont les épreuves du concours ? 12 ☐
- 4. Et après le concours ? 14 ☐

● Témoignages 18 ☐

● Auto-évaluation 20 ☐

PARTIE 2

RÉUSSIR LES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ



● Planning de révisions 24 ☐

ÉPREUVE N° 1 – ANALYSE DE DOSSIER : RÉPONSE À DES QUESTIONS SUR UN SUJET CONTEMPORAIN EN MATIÈRE SOCIALE, ÉCONOMIQUE OU FINANCIÈRE AVEC AVIS ARGUMENTÉ

● Méthodologie et conseils 26 ☐

Présentation de l'épreuve 26 ☐

● Sujet blanc corrigé 30 ☐

ÉPREUVE N° 2 – PARTIE 1. QCM

● Méthodologie et conseils 58 ☐

1. Présentation de l'épreuve 58 ☐

2. Présentation de la partie 1 – QCM de culture générale 58 ☐

3. Présentation de la partie 1 – QCM de français 61 ☐

4. Présentation de la partie 1 – QCM de mathématiques 63 ☐

5. Présentation de la partie 1 – QCM de raisonnement logique ... 64 ☐

● Sujets zéro et blancs corrigés	65	☐
QCM n° 1	65	☐
QCM n° 2	72	☐
QCM n° 3	80	☐
QCM n° 4	86	☐
QCM n° 5	93	☐
QCM n° 6	99	☐

ÉPREUVE N° 2 – PARTIE 2. QRC OPTION SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

● Méthodologie et conseils	106	☐
1. Programme de sciences économiques et sociales	106	☐
2. La préparation de l'épreuve de Questions à réponses courtes (QRC)	106	☐
● Planning de révisions	108	☐
● Tout le cours	110	☐
1. Les outils quantitatifs de l'économie	110	☐
2. La croissance économique et ses facteurs	121	☐
3. Les limites de la croissance économique	125	☐
4. Accumulation du capital, progrès technique et croissance	127	☐
5. Les fluctuations économiques	129	☐
6. Monnaie et financement de l'économie	131	☐
7. Les politiques économiques de régulation	136	☐
8. Organisation du travail et croissance	145	☐
9. Croissance, progrès technique et emploi	149	☐
10. Commerce international, croissance et développement	153	☐
11. Le système monétaire international	159	☐
12. Le système financier international	163	☐
13. Les stratégies internationales des entreprises	166	☐
14. La mondialisation	170	☐
15. L'Union européenne et la dynamique de l'intégration régionale	175	☐
16. Les politiques communautaires européennes	180	☐
17. Les nouveaux cadres de l'action publique	186	☐
● Sujet zéro corrigé	191	☐
QRC	191	☐

ÉPREUVE N° 2 – PARTIE 2. QRC OPTION COMPTABILITÉ ET ANALYSE FINANCIÈRE

● Méthodologie et conseils	196	☐
1. Programme de comptabilité et analyse financière	196	☐
2. La préparation de l'épreuve	197	☐
● Planning de révisions	199	☐
● Tout le cours	201	☐
1. Traduire l'activité de l'entreprise	201	☐
2. Synthétiser fidèlement l'image de l'entreprise	206	☐
3. Une entreprise performante	216	☐
4. L'équilibre de la structure financière de l'entreprise	221	☐
5. L'analyse des coûts	229	☐
● Sujet zéro corrigé	233	☐
QRC	233	☐
● Sujet zéro bis	241	☐

ÉPREUVE N° 2 – PARTIE 2. QRC OPTION DROIT

● Méthodologie et conseils	250	☐
1. Programme de droit	250	☐
2. Conseils généraux	250	☐
● Planning de révisions	253	☐
● Tout le cours	254	☐
1. Le droit et les fonctions du droit	254	☐
2. Le droit civil	258	☐
3. Le contrat de travail	264	☐
● Sujet zéro corrigé	267	☐
QRC	267	☐

ÉPREUVE N° 2 – PARTIE 2. QRC OPTION MATHÉMATIQUES

● Méthodologie et conseils	270	☐
1. Programme de mathématiques	270	☐
2. Conseils généraux	271	☐
● Planning de révisions	272	☐

● Tout le cours	273	☐
1. Les 4 opérations	273	☐
2. Multiple, diviseur	275	☐
3. Fraction	279	☐
4. Puissance	284	☐
5. Racine carrée	285	☐
6. Conversion	286	☐
7. Calcul littéral	290	☐
8. Équations et inéquations du premier degré	293	☐
9. Équations et inéquations du second degré	298	☐
10. Système d'équations linéaires à 2 inconnues	301	☐
11. Fonctions numériques	303	☐
12. Fonctions usuelles	310	☐
13. Statistiques et ajustement affine	322	☐
14. Probabilités	330	☐
15. Les suites numériques	339	☐
● Sujet zéro corrigé	344	☐
QRC	344	☐

ÉPREUVE N° 2 – PARTIE 2. QRC OPTION HISTOIRE, GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE

● Méthodologie et conseils	350	☐
1. Programme d'histoire, géographie, géopolitique	350	☐
2. Conseils généraux	351	☐
● Planning de révisions	354	☐
● Tout le cours	355	☐
1. Révolutions politiques et industrielles	355	☐
2. Les grands bouleversements de la première moitié du xx ^e siècle	363	☐
3. L'après-guerre et la construction européenne	373	☐
4. La France (métropole et outre-mer)	380	☐
5. Réseaux et flux en Europe et en France	389	☐
6. La mondialisation	395	☐
● Sujet zéro corrigé	398	☐
QRC	398	☐



ENTRETIEN AVEC LE JURY

● Méthodologie et conseils	404	☐
1. Présentation de l'épreuve	404	☐
2. Planning de révision de l'oral	404	☐
3. La rédaction du CV	406	☐
4. La forme, la présentation à l'oral	407	☐
● Simulations d'entretiens	410	☐
1. Simulation d'entretien n° 1	410	☐
2. Simulation d'entretien n° 2	412	☐
3. Simulation d'entretien n° 3	414	☐
● Entraînements corrigés	419	☐
1. Entraînement n° 1	419	☐
2. Entraînement n° 2	421	☐
3. Entraînement n° 3	425	☐
4. Entraînement n° 4	427	☐
5. Entraînement n° 5	429	☐
6. Questionnaire n° 1 – Finances publiques et économie	431	☐
7. Questionnaire n° 2 – La fonction publique	433	☐
8. Questionnaire n° 3 – Culture générale	435	☐
● Questions possibles le jour J	437	☐

ANNEXES	439	☐
----------------------	-----	--------------------------

POUR ALLER PLUS LOIN

EN 1 CLIC 

RESSOURCES NUMÉRIQUES

● Fil d'actualité mois par mois	2
● Programme des épreuves (arrêté 2024)	13
● Je gère mon temps	24
● Tutos vidéos pour décrypter les tests	64
Tuto 1 : Les 4 opérations	Tuto 11 : Les suites dans des figures
Tuto 2 : Les analogies verbales	Tuto 12 : Les suites de cartes
Tuto 3 : Les cases à noircir	Tuto 13 : Les suites de nombres et de lettres
Tuto 4 : Les dominos	Tuto 14 : Les unités de mesure
Tuto 5 : Les fractions	Tuto 15 : Les unités de temps
Tuto 6 : Les intrus	Tuto 16 : Positions logiques
Tuto 7 : Les logigrammes	Tuto 17 : Proportionnalité
Tuto 8 : Les masterminds	Tuto 18 : Tests d'attention
Tuto 9 : Les pourcentages	Tuto 19 : Vitesse et débit
Tuto 10 : Les suites alpha-numériques et les suites de mots	Tuto 20 : Le calcul rapide
● Option Sciences économiques et sociales	
20 flashcards interactives pour réviser autrement	190
● Option Comptabilité et analyse financière	
20 flashcards interactives pour réviser autrement	232
● Option Droit	
20 flashcards interactives pour réviser autrement	266
● Option Mathématiques	
20 flashcards interactives pour réviser autrement	343
● Option Histoire, géographie, géopolitique	
20 flashcards interactives pour réviser autrement	397
● Méditation : solide comme une montagne	409

PARTIE 1



Avant de commencer

■ Votre concours, votre métier	11
1. Quelles sont les missions de la DGFIP ?	11
2. Que recouvre le métier de contrôleur des finances publiques ?	11
3. Quelles sont les épreuves du concours ?	12
4. Et après le concours ?	14
■ Témoignages	18
■ Auto-évaluation	20



1 Quelles sont les missions de la DGFIP ?

La Direction générale des Finances publiques, créée par le décret du 9 avril 2008 à la suite de la fusion des administrations du Trésor (comptabilité publique) et des impôts se compose de plus de 95 000 agents, dont 60 % de femmes, majoritaires en catégories B et C. La DGFIP, constituée de presque 6 000 services répartis sur tout le territoire, est une administration rattachée au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. Elle a la responsabilité de plusieurs missions :

A. Une mission d'établissement de normes juridiques

En effet, elle est chargée de concevoir et d'élaborer les textes législatifs et réglementaires relatifs à la fiscalité, au recouvrement des recettes, au cadastre et de veiller à leur mise en œuvre. Les règles de procédure d'acquisition de biens domaniaux sont également de sa responsabilité.

B. Une mission d'élaboration des taxations et de recouvrement

Elle est chargée d'établir l'assiette et de mettre en œuvre le contrôle des impôts, droits et cotisations de tous ordres, elle élabore les règles de procédure sur le contrôle et le paiement des dépenses publiques. La même chose est assurée pour les collectivités territoriales. Elle assure aussi le contrôle des redevances domaniales.

C. Une mission d'expertise et de soutien

La DGFIP anime l'expertise économique et financière des projets d'investissement public. Il ne faut pas oublier le rôle de soutien aux entreprises auprès du préfet et de divers acteurs économiques locaux.

D. Une mission d'information et d'établissement statistique

Les agents de la DGFIP assurent le contrôle et la production des comptes de l'État.

E. Une mission d'appui financier aux entreprises

La DGFIP intervient dans le cadre des attributions d'aides aux entreprises. Elle met ainsi en place des méthodes, des analyses, des audits en lien avec ces aides.

2 Que recouvre le métier de contrôleur des finances publiques ?

Les contrôleurs des Finances publiques, au nombre de 45 000, sont répartis entre :

- un corps **administratif**, les plus nombreux ;
- un corps **technique** (géomètres cadastrés).

Dans le corps administratif, les contrôleurs sont intégrés à différents types de services : les services des impôts des particuliers (SIP), les services des impôts des entreprises (SIE), mais également les trésoreries, les centres des impôts fonciers ou le service de la publicité foncière. Où qu'ils soient, ils exerceront une palette d'activités classiques des agents publics et d'activités spécifiques liées aux particularismes du ministère de l'Économie et des Finances dont ils dépendent.

Dans le corps technique, les techniciens géomètres du cadastre sont chargés de l'établissement des plans cadastraux et de leur mise à jour. Ils participent également au calcul des bases de la fiscalité locale directe. Ce corps n'ouvre que peu de place aux concours (29 places en 2023 par exemple). La formation est semblable à celle des agents du corps administratif.

Les contrôleurs des finances publiques ont des missions d'accueil, de gestion fiscale, de recouvrement ou de contrôle sur pièces. Ces agents participent donc à l'exécution du budget de l'État et des collectivités locales. Mais les contrôleurs de la DGFIP aident aussi à l'élaboration des prestations d'expertise et de conseil financier auprès des décideurs locaux ou des entreprises. Dans une direction départementale ou régionale (DDFiP ou DRFiP) on trouvera aussi des agents qui auront des fonctions en ressources humaines, en formation, en budget, en logistique.

Les contrôleurs pourront également collaborer aux travaux des inspecteurs-rédacteurs dans une direction locale ou en administration centrale.

3 Quelles sont les épreuves du concours ?

Le concours de contrôleur des Finances publiques est un recrutement d'agents de catégorie B de la fonction publique (détention du baccalauréat ou d'un diplôme de niveau IV ou équivalent), c'est-à-dire des agents qui sont susceptibles d'encadrer des équipes, de répondre aux sollicitations des personnels de catégorie C et à celles de leur hiérarchie, agents de catégorie A. Ce ne sont donc pas des agents dits d'exécution (cf. classement catégoriel de la fonction publique) mais des agents à compétences professionnelles dans les domaines des finances, de la lutte contre les fraudes, de l'appui économique, de la relation avec le monde de l'entreprise, des contrôles et de la répression fiscale.

Il s'agit d'un concours, d'où une sélectivité et une concurrence souvent importantes dues aux orientations budgétaires actuelles, de l'emploi... Les candidats passant ces concours, à la suite de la suppression des limites d'âge, sont de provenances très diverses : des candidats demandeurs d'emploi, des ex-salariés du privé, des candidats d'autres fonctions publiques, des étudiants, etc. même si ces derniers représentent près des 3/4 des candidats externes. Le concours de technicien-géomètre des Finances publiques est également un recrutement d'agents de catégorie B.

A. Les épreuves d'admissibilité

Depuis un arrêté du 1^{er} juillet 2024, les épreuves, modifiées, sont les suivantes :

- **épreuve écrite n° 1** : cette épreuve consiste pour le candidat à répondre à des questions, à partir d'un dossier documentaire, sur un sujet contemporain en matière sociale, économique ou financière. L'une des questions conduira le candidat à présenter un avis argumenté. Le dossier ne peut excéder vingt pages. *Durée 3 h – coefficient 4 (note inférieure à 5 sur 20 éliminatoire)* ;

- **Épreuve écrite n° 2** : cette épreuve se décompose en deux parties.

Une première partie consiste en un questionnaire à choix multiples (QCM) portant sur des thèmes de connaissances générales visant l’histoire, la géographie, les institutions françaises et européennes, la culture numérique, les mathématiques, le français et la logique.

Une seconde partie consiste en des questions à réponses courtes (QRC) sur une matière à option au choix parmi les Sciences économiques et sociales, la Comptabilité et l’analyse financière, le Droit, les Mathématiques, l’Histoire, géographie et géopolitique.

Durée : 2 h – coefficient 2 (note inférieure à 5 sur 20 éliminatoire)

N.B. Il n’y a plus d’épreuve de langue dans ce concours.

B. Les épreuves d’admission

Elle consiste en une épreuve orale qualifiée par l’arrêté d’« entretien avec le jury ».

Il débute par une présentation par le candidat de son parcours, durant cinq minutes au plus.

L’entretien se poursuit par des échanges destinés à apprécier les aptitudes du candidat, acquises notamment dans le cadre de son parcours, ainsi que ses motivations pour rejoindre la Direction générale des finances publiques. Il se termine par des mises en situation visant à évaluer le savoir-être du candidat en vue de l’exercice des fonctions de contrôleur des finances publiques. Par ailleurs, pour cette épreuve, le candidat devra maîtriser des connaissances sur l’environnement économique et financier.

Durée : 25 min – coefficient 6 (note inférieure à 5 sur 20 éliminatoire)



Pour information, les corrections de toutes ces épreuves sont effectuées par des agents de la DGFIP. Il s’agit donc d’un recrutement de fonctionnaires par des fonctionnaires membres de jury. Ces derniers sont indépendants et souverains ; les durées des épreuves sont imparties il n’y a donc aucune possibilité d’aller au-delà du temps donné, il convient dès lors pour toutes les épreuves de veiller à la bonne gestion du temps.

Il conviendra de se référer au programme des épreuves pour les révisions. Les jurys ont des attentes particulières selon les épreuves et paliers (admissibilité, admission). Les QCM sont, le plus souvent, corrigés par voie informatisée. Ces attentes ont toutefois des points communs que l’on peut énumérer : la maîtrise du fond (connaissances), en lien avec une expression pertinente de ce fond (forme), des personnes structurées, dynamiques, motivées, des qualités rédactionnelles, un esprit de synthèse, de la concision, une motivation explicite.

Programme
des épreuves
(arrêté 2024)



www.lienmini.fr/220339-01



Quelques conseils concernant les nouvelles modalités du concours

- Le QCM exige principalement **une bonne culture générale** – il faut noter que dans les thématiques retenues, le contenu des connaissances générales se rapporte à des connaissances des institutions françaises, de l'Union européenne, de l'histoire géographique mais également de la culture numérique. Il est donc conseillé de **s'intéresser à l'actualité** (voir notre Fil d'actualité mois par mois, notamment) et de s'entraîner à faire des QCM de culture générale pour cerner le type de questions.
- L'épreuve n°2 de l'admissibilité – Première partie, évoque la réponse à des questions sur la base d'un dossier « contemporain » en matière « sociale, économique ou financière ». On ajoute **la matière sociale** aux thématiques économique et financière.
- L'épreuve n°2 de l'admissibilité – Seconde partie, nécessitera aussi une capacité du candidat **à faire preuve de logique, de raisonnement et une capacité à justifier des opinions** puisqu'une des questions consistera en une réponse « argumentée » du candidat. Il ne s'agira donc pas d'un copié-collé des éléments du dossier documentaire.
- L'épreuve d'admission ne fait plus état d'autre épreuve que l'oral ; les jurys de ce concours insistent tous les ans sur **l'importance de la motivation et des connaissances minimales de la DGFiP et des administrations économiques et financières** ; les candidats auront un intérêt certain dans la maîtrise de ces connaissances attendues.
- L'arrêté modificatif ne donne pas de durée pour chacune des deux parties de la seconde épreuve d'admissibilité – il est précisé **deux heures** pour les deux parties de l'épreuve. Il importe pour le candidat de **faire très attention à sa gestion du temps** et ne pas tarder sur le QCM qui peut devenir très chronophage et empêcher la bonne réalisation, dans le temps imparti, de la seconde partie de l'épreuve 2 de cette admissibilité. Nous préconisons de s'entraîner à faire le QCM en 30 minutes pour laisser 1h30 environ pour la rédaction des QRC.

4 Et après le concours ?

A. Comment se déroule votre passage à l'école des Finances publiques ?

Après le concours, les candidats admis seront informés de leur réussite par courrier. L'administration convoquera les lauréats du concours N, nommés contrôleurs stagiaires le 1^{er} octobre N, pour qu'ils rejoignent l'ENFiP (École nationale des Finances publiques) de Lyon ou de Noisy-le-Grand (voire Toulouse pour les géomètres) afin d'y suivre leur scolarité. Les futurs contrôleurs suivent une formation en alternance impliquant 7 mois de stage théorique, 4 mois de stage d'application et 1 mois d'une formation premier métier.

Aujourd'hui, la scolarité s'organise en deux phases :

- une **première phase** dite théorique constituée de cours et de travaux pratiques.

Elle s'axe d'abord autour de fondamentaux. Ceux-ci sont la gestion publique d'État et locale, la fiscalité des entreprises, le contrôle et le contentieux fiscal, le recouvrement, la TVA, l'impôt sur le revenu, etc., la plupart des matières étant liées à l'économie et aux finances.

Elle s'axe ensuite autour de formations dites « à dominante ». Selon les futurs métiers des contrôleurs ils seront orientés vers la fiscalité des particuliers, la fiscalité des professionnels ou la gestion publique. Les matières enseignées seront également à base de finances et de comptabilité.

■ À la suite de la formation théorique, une **seconde phase** dite pratique consiste en un stage d'application avec des retours en école pour affiner les connaissances mises en pratique sur le « terrain ».

Pendant l'année de formation, des contrôles de connaissances seront effectués ; il y aura titularisation (avec effet au 1^{er} octobre N + 1) si les contrôleurs stagiaires obtiennent au moins une moyenne de 10/20. En cas contraire, ils pourront être licenciés pour insuffisance professionnelle. À noter que ces cas sont relativement rares.

B. Quelle rémunération pour quelle carrière ?

La rémunération des fonctionnaires d'État est définie dans le statut général des fonctionnaires. Son montant est fixé en fonction du grade et de l'échelon de l'agent.

Dans la Fonction publique, on ne parle pas de salaire mais de traitement. La nuance est importante car le traitement versé au fonctionnaire implique une notion supplémentaire de service rendu à l'État et à la collectivité.

Il est calculé en multipliant la valeur de l'indice nouveau majoré (INM) afférente au grade et échelon détenu, avec la valeur du point d'indice régulièrement mis à jour.

Les traitements sont susceptibles d'être augmentés suivant les particularités (personnes mariées, enfants à charge, etc.). Par ailleurs, les traitements sont complétés par des primes et indemnités dès la sortie de l'école.

Il faut aussi noter que les contrôleurs s'engagent dès leur entrée à l'école à rester au service de l'état pendant 5 ans ; en cas contraire ils s'exposent à devoir rembourser tout ou partie des frais de scolarité ou des salaires/indemnités perçus.

Le contrôleur de la DGFIP, une fois le concours réussi, dispose de perspectives de carrières qui lui donneront la possibilité d'accéder aux grades de contrôleur principal et d'inspecteur (catégorie A) ou inspecteur principal ou administrateur (cadre supérieur) en passant notamment des concours internes.

C. Quelles sont les statistiques du dernier concours ?

Le concours de 2024 était ouvert pour le recrutement de 1 151 contrôleurs stagiaires (arrêté du 1^{er} novembre 2023 paru au *JORF*). Le nombre de postes est fixé au regard des besoins exprimés par l'administration et il convient d'en prendre note pour apprécier la sélectivité. Les écarts sont toutefois importants entre le nombre d'inscrits et le nombre de candidats présents le jour de la première épreuve (pré-admissibilité).

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Inscrits	12 820	10 896	10 725	10 810	10 607	10 749	10 535
Présents à la 1 ^{re} épreuve	7 840	6 686	6 439	5 935	7 192	7 204	7 375

Les moyennes des concours permettent également de se rendre compte des niveaux des candidats ; ainsi, la moyenne générale s'établissait au cours des dernières années du concours, autour de 11/20 (11,43 en 2024, 11,14 en 2023, 10,75 en 2022).

Concernant les candidats géomètres, le nombre d'inscrits pour 2023 était de 261 ; seuls 59 candidats ont composé à la première épreuve (admissibilité), 34 admissibles ont été convoqués pour les oraux pour les 29 places du concours.

Les candidats ont tout loisir de prendre connaissance du nombre de postes à pourvoir dans la mesure où celui-ci est publié officiellement au sein du *JORF* avec parution à l'année N-1. Par exemple, l'arrêté de fin septembre 2025 pour les postes de l'année 2026.

Le pourcentage d'éliminés au concours de contrôleur DGFIP est souvent lié à des difficultés dans la gestion du temps (manque de préparation et gestion de la durée des épreuves). Cela concerne généralement moins de 10 % des candidats. L'âge moyen des candidats se situe autour de 30 ans depuis plusieurs années, ce qui s'explique par la diversité des origines (étudiants, personnes en recherche d'emploi, personnes issues du privé en reconversion...). Les échelles d'âge sont très étendues. Pour le concours de 2024, les lauréats avaient entre 19 et 61 ans. La suppression des limites d'âge pour les concours permet également ces écarts.

Concernant les niveaux scolaires et universitaires, si le recrutement se situe officiellement au niveau de la détention du baccalauréat, les BAC+ représentent une quantité non négligeable des candidats (de 50 à 80 % selon les années). On peut remarquer le nombre important de surdiplômés passant les concours de catégorie B de la fonction publique.



Rapport de jury concours contrôleur externe DGFIP 2024

Le nombre de candidats inscrits en 2024 était de 10 535 contre 10 749 en 2023 et 10 607 en 2022. Il s'ensuit une certaine stabilité des inscrits sur ce concours. Pour autant le nombre de présents à la première épreuve (pré-admissibilité) reste pour 2024 de 7 375 (sur les 10 535 convoqués) ce qui fait baisser le taux de sélectivité par rapport au chiffre initial des inscrits au concours. Cette différence « inscrits-présents » est constante c'est pourquoi il est conseillé aux candidats de se présenter réellement au concours et de passer toutes les épreuves, même si la sensation d'échec lors de la première épreuve se fait sentir.

À l'inverse, bien évidemment, le nombre de présents à l'oral est relativement élevé : 2 201 présents pour les 1 151 places de 2024 (2 023 présents pour les 1 100 postes de 2023). En règle générale à l'oral, on compte un poste pour deux candidats (ce qui est sensiblement vrai pour l'admission dans la plupart des concours administratifs).

Le rapport 2024 du jury de ce concours met en lumière plusieurs constats que les futurs candidats pourront prendre en compte :

Avis du jury sur les épreuves

Moyenne générale des épreuves écrites : 9,76/20.

Lauréats sur liste principale : 555 hommes et 596 femmes.

Les résultats du QCM sont variables selon les thématiques, mais il en résulte un taux de réponses positives supérieur aux années précédentes. Les connaissances sont maîtrisées globalement et traduisent un bon niveau de préparation. La thématique « connaissances générales » est la moins réussie ; les autres thématiques (français, calcul, raisonnement) restent de qualité correcte avec des taux de réponses positives à plus de 50 %.

Sur l'épreuve d'admissibilité (réponses à des questions sur la base d'un dossier), la qualité reste très moyenne, le sujet semble ne pas avoir été compris ou suffisamment maîtrisé d'où des réponses qui sont surtout des copiés-collés abusifs des documents du dossier. De la même manière (contrairement à l'année précédente), la forme - orthographe, présentation ... - est de qualité insuffisante.

Sur l'épreuve d'admissibilité (matière à option) les satisfecit diffèrent selon les options - manque de rigueur et explications sommaires pour les mathématiques avec la totalité des exercices non réalisée. Niveau très faible pour la comptabilité avec un manque de connaissances de base et une préparation à l'épreuve à revoir. L'économie montre un niveau moyen des candidats avec le sujet de dissertation compris mais non traité efficacement. Les notions économiques sont peu maîtrisées, le fond non argumenté. L'épreuve sur les bases juridiques est rédigée sur des connaissances insuffisantes, avec une méthodologie juridique non acquise.

Sur l'épreuve orale, la moyenne se trouve à 11,54/20 (11,47/20 en 2023) avec la note la plus élevée correspondant à 19,75/20 (la note la plus faible étant 2/20). 63 candidats ont été éliminés lors de l'épreuve orale.

Synthétiquement, le jury de 2024 a estimé les candidats préparés, notamment en gestion du temps (épreuve réalisée dans les délais impartis). Un effort de présentation et l'utilisation d'exemples concrets est à noter pour ce millésime. Certains candidats, toutefois semblent passer ce concours par défaut ou par hasard et ont des difficultés à se projeter. Les motivations personnelles restent pour beaucoup bien présentées, mais on découvre toujours cette méconnaissance de l'environnement économique et financier. Un effort de préparation sur ce dernier aspect est primordial (questions sur la dette ou le déficit public, enjeux économiques des JO ... mais aussi dans les domaines de l'éco- responsabilité, de l'égalité homme/femme...).

Les candidats doivent s'impliquer plus fortement dans la maîtrise des options choisies (mathématiques, comptabilités, connaissances juridiques) et s'appliquer sur la forme (rédaction). Enfin, pour l'épreuve orale, il convient de ne pas oublier que les candidats (futurs catégorie B de l'administration) sont des cadres intermédiaires et doivent raisonner comme tels. Ils ne doivent pas hésiter à faire preuve de sens pratique dans les réponses plutôt que d'amener des réponses formatées.

Concernant le concours de géomètre-cadastre 2022, on note pour les statistiques : 270 inscrits pour 63 présents, 41 admissibles pour 16 postes à pourvoir. L'épreuve 1 reflète une bonne compréhension des documents, mais un manque d'esprit de synthèse et de reformulation, ainsi que trop de fautes (orthographe, grammaire). L'épreuve 2 montre des difficultés d'argumentation et des lacunes dans les acquis attendus. La topographie est globalement meilleure dans sa réussite malgré un nombre significatif de copies blanches.

L'oral est majoritairement réussi (respect des durées, effort de structuration des idées...). Les connaissances générales sur le monde économique et financier restent faibles. Un effort sur la connaissance de la DGFIP est à noter.



Quel était votre profil au moment du concours ?

J'étais étudiant en master 1 de droit public lorsque j'ai opté pour des concours de la fonction publique, comme beaucoup d'étudiants. J'ai hésité sur les filières mais les finances m'intéressaient, j'en avais fait pendant ma formation et c'est une matière que j'avais envie de développer.

Lauréat de concours
DGFIP

Quelles ont été vos motivations pour entrer dans la fonction publique et dans cette administration ?

D'abord, je ne le cache pas, la sécurité de l'emploi. Aujourd'hui encore, c'est une valeur importante pour tous ceux qui cherchent un emploi. Mes études (droit public) me prédisposaient aussi aux concours de la fonction publique et j'avais envie de travailler pour un service public.

Quels sont selon vous les obstacles ou écueils pour ce concours ?

À titre général, c'est le poids des révisions ou matières à voir dans ce concours qui est la première embûche. Il faut s'y prendre à l'avance, préparer le jour J bien en amont. Si on a fait des études supérieures, il faut revoir les bases de mathématiques ou d'économie que l'on a pu aborder au lycée ou après. Il faut travailler les QCM qui reprennent aussi des maths et du français qu'on a perdu de vue.

L'autre obstacle est le stress, surtout à l'oral où on se dit que l'on a une chance sur deux d'être pris et d'avoir un avenir professionnel qui va démarrer.

Quels ont été les premiers moments de l'après-concours ?

Après l'euphorie de la réussite, on est assez vite appelé pour entrer en école et suivre la formation. C'est intense, pour certains c'est comme la fac. Sur la forme, oui, car on est en groupe, parfois en amphi, mais on vous apprend des techniques professionnelles et un métier. Ensuite, j'ai été affecté dans un service traitant de la fiscalité immobilière. Je vérifie l'exactitude des sommes rentrant au profit du Trésor public. J'utilise quotidiennement l'informatique via des logiciels spécifiques à la DGFIP.

Après avoir passé le concours de catégorie B de la DGFIP, j'ai suivi le cursus de l'école de Noisiel qui m'a amené jusqu'à sa fin, aboutissant à mon affectation dans un SIP, le SIP est une cellule d'information du public. Bien entendu, si je

Cédric B., lauréat
de concours
DGFIP

travaille sur dossier informatique au profit des missions classiques de mon administration, mon activité principale est le contact et la réponse aux attentes des particuliers ; je renseigne quel que soit le vecteur utilisé (mail, téléphone) les particuliers sur les impositions, la fiscalité en général. Nous avons des périodes de tension lors des déclarations, mais c'est une mission

de contact que j'apprécie, car les questions posées peuvent être très diverses et en provenance de personnes très différentes. Je suis donc obligé de m'informer, de trouver les solutions, quand il y en a, dans la réglementation. Bien sûr, je travaille au sein d'une équipe avec un cadre A.

Quel est votre sentiment sur les postulants au concours de contrôleur de la DGFIP ?

Membre de jury récent
concours DGFIP

La première chose à remarquer est la qualité des candidats, année après année. Ils sont mieux préparés, plus à l'écoute du monde qui les entoure. Leurs connaissances générales sont généralement suffisantes.

La fonction de membre de jury de concours ?

En règle générale, les membres des jurys de concours, comme dans d'autres administrations, sont nommés sur des compétences professionnelles qui leur permettent de faire les bons choix au profit de l'administration. Par ailleurs, nous suivons tous une formation adaptée.

À quoi sont dus les échecs en règle générale et qu'est-ce qui est gage de réussite ?

À l'écrit, on reste sur des connaissances certes, mais que l'on doit adapter, que l'on doit utiliser. L'idée n'est pas de vérifier si les candidats ont des connaissances solides et complètes mais plutôt comment ils les utilisent, ce qu'ils en font par rapport au sujet.

À l'oral, nous cherchons à mettre en adéquation les candidats par rapport au profil recherché. Les candidats ont-ils réfléchi à leur avenir au sein de la DGFIP ? Qu'en connaissent-ils ? Disposent-ils de connaissances mais surtout de qualités, y compris humaines ? Les points positifs de réussite restent la qualité de la rédaction, de l'expression, les réponses claires et précises aux questions, mais aussi des qualités mises en avant par les candidats comme l'écoute, la capacité à manager, l'adaptation...

Selon les années, les appréciations varient sur la qualité des candidats, mais l'on peut observer des constantes positives ou moins positives sur les deux ou trois dernières années. Les aspects les plus remarqués sont liés à l'épreuve orale. Les résultats y dépendent fortement de l'investissement des candidats dans la préparation, de leur motivation à exercer au sein de la DGFIP, de la pertinence des réponses – notamment aux mises en situation –, et du respect de la déontologie. Concernant les autres matières d'admissibilité, les candidats manquent souvent de

Membre de jury récent
Concours DGFIP

profondeur dans les études de dossier, peinent à dépasser les éléments fournis par le dossier lui-même et ont du mal à ajuster la forme. Il résulte de tout ceci que les épreuves du concours doivent être parfaitement préparées en amont, qu'un effort est à réaliser sur les matières dites à options et qu'une meilleure connaissance du ministère serait un atout supplémentaire.



Afin d'organiser vos révisions, nous vous proposons ce QCM d'auto-évaluation de 10 questions portant sur différents aspects du métier et du concours.

QUESTIONS

- ① Quelles sont les missions du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique ?
 - ☐ a. Préparer et exécuter la politique dans le domaine de l'économie, des finances, de la consommation et de la répression des fraudes
 - ☐ b. Préparer et exécuter la politique dans le domaine de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi
 - ☐ c. Préparer et exécuter la politique dans le domaine de l'économie, des finances, de la sécurité intérieure et de la justice
- ② Qui est le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique ?
 - ☐ a. Roland Lescure
 - ☐ b. Bruno Lemaire
 - ☐ c. Éric Lombard
- ③ Qu'est-ce qu'un contrôleur des Finances publiques ?
 - ☐ a. Un fonctionnaire de catégorie A recruté au sein de la direction générale des Finances publiques
 - ☐ b. Un fonctionnaire de catégorie B recruté au sein de la direction générale des Finances publiques
 - ☐ c. Un fonctionnaire de catégorie C recruté au sein de la direction générale des Finances publiques
- ④ Qu'est-ce que la dette publique de l'État ?
 - ☐ a. Les engagements financiers pris sous forme d'emprunts par l'État lors d'une année déterminée
 - ☐ b. Les dépenses de l'État
 - ☐ c. L'ensemble des engagements financiers pris sous forme d'emprunts par l'État
- ⑤ Quel est le montant de la dette publique ?
 - ☐ a. Environ 3,2 millions d'euros
 - ☐ b. Environ 3 200 millions d'euros
 - ☐ c. Environ 3 200 milliards d'euros

⑥ Qu'est-ce que le déficit public de l'État ?

- ☐ a. La différence sur une année entre le montant des recettes et celui des dépenses du budget de l'État
- ☐ b. Le ralentissement de la croissance économique de l'État
- ☐ c. L'ensemble des dépenses de l'État

⑦ Quel est le montant du déficit public ?

- ☐ a. Environ 130 000 euros
- ☐ b. Environ 130 milliards d'euros
- ☐ c. Environ 130 millions d'euros

⑧ Qu'est-ce qu'un impôt ?

- ☐ a. Un prélèvement obligatoire et avec une contrepartie précisément connue
- ☐ b. Un prélèvement obligatoire et sans contrepartie précisément connue
- ☐ c. Un prélèvement non obligatoire et sans contrepartie précisément connue

⑨ Qu'est-ce qu'une taxe ?

- ☐ a. Un prélèvement non obligatoire qui correspond au financement d'un service public
- ☐ b. Un prélèvement obligatoire qui correspond au financement d'un service public
- ☐ c. Un prélèvement obligatoire qui ne correspond pas au financement d'un service public

⑩ Quel est le rôle du préfet ?

- ☐ a. Il est un représentant élu par les électeurs et est chargé du contrôle administratif et du respect des lois
- ☐ b. Il est le représentant des collectivités territoriales et est chargé du contrôle administratif et du respect des lois
- ☐ c. Il est le représentant de l'État dans le département et est chargé du contrôle administratif et du respect des lois

CORRIGÉ

- | | | | | |
|------|------|------|------|------|
| ① a. | ② a. | ③ b. | ④ c. | ⑤ c. |
| ⑥ a. | ⑦ b. | ⑧ b. | ⑨ b. | ⑩ c. |

PARTIE 2



Réussir les épreuves d'admissibilité

● Planning de révisions	24
● Épreuve n° 1 – Analyse de dossier : réponse à des questions sur un sujet contemporain en matière sociale, économique ou financière avec avis argumenté	25
● Épreuve n° 2 – Partie 1. QCM	57
● Épreuve n° 2 – Partie 2. QRC Option Sciences économiques et sociales	105
● Épreuve n° 2 – Partie 2. QRC Option Comptabilité et analyse financière	195
● Épreuve n° 2 – Partie 2. QRC Option Droit	249
● Épreuve n° 2 – Partie 2. QRC Option Mathématiques	269
● Épreuve n° 2 – Partie 2. QRC Option Histoire, géographie, géopolitique	349

PLANNING DE RÉVISIONS



	CONTENU DES RÉVISIONS	NOS OUTILS	NOS ASTUCES
Période 1 6 à 12 mois avant le concours (préparation des épreuves d'admissibilité)	1. Révisions ou apprentissage de la matière principale choisie pour le concours (option) 2. Revoir les principes et s'entraîner pour l'épreuve n° 1 (analyse de dossier)	Parties de cours sur les matières de base (options) : mathématiques, comptabilité, éléments d'économie ou juridiques	Je gère mon temps  www.lienmini.fr/238620-01
Période 2 8 mois avant les épreuves d'admissibilité	1. Préparer les QCM toutes matières (connaissances générales, français, mathématiques, logique...) 2. S'entraîner à la gestion du temps	QCM d'entraînement en temps limité	
Période 3 3 à 6 mois avant le concours (préparation des épreuves d'admissibilité et d'admission)	1. Travail de révision des matières des épreuves 2. Travail sur l'oral, entraînement, prise en compte des conseils	Parties de l'ouvrage correspondantes Ne pas attendre les résultats de l'admissibilité pour préparer les oraux	
Période 4 2 à 3 semaines avant le concours (admissibilité et admission)	Révision des grands points synthétiques de chaque matière Deux jours avant, s'abstenir de réviser	Construire une synthèse des éléments de l'ouvrage sur des fiches pratiques pour réviser	
Période 5 Entre l'admissibilité et l'admission	Travail sur l'oral	Partie de l'ouvrage sur l'oral Prendre en compte les conseils, effectuer des entraînements	

Épreuve n° 1 –

Analyse de dossier : réponse
à des questions sur un sujet
contemporain en matière
sociale, économique
ou financière avec avis
argumenté

Coefficient 4



3 heures

Méthodologie et conseils

26

Sujet blanc corrigé

30



Présentation de l'épreuve



Faute de disposer d'indications officielles précises et de sujets d'annales, un entraînement type est proposé.

L'épreuve d'admissibilité n° 1 est une épreuve constituée d'une ou plusieurs questions appuyée(s) sur un dossier documentaire. L'épreuve a une durée de 3 heures et est affectée d'un coefficient 4.

Cette épreuve est particulière car le candidat doit, en trois heures, **prendre connaissance du dossier dans son intégralité, ce dernier comportant un nombre de documents conséquent et plus ou moins longs et se lancer dans une rédaction structurée et argumentée.**

A. Les questions posées sur le dossier

Il convient ici de préciser la nature des questions susceptibles d'être posées **(a)** ainsi que la méthodologie d'exploitation du dossier documentaire **(b)**.

1. La nature des questions posées

D'une manière générale, comme d'ailleurs dans la plupart des concours administratifs de catégorie B depuis quelques années, les **questions** posées aux candidats portent sur des connaissances générales permettant d'évaluer l'ouverture au monde, l'intérêt porté aux politiques publiques, aux valeurs du service public et permettant de tester la capacité de raisonnement ; en l'occurrence, au concours de contrôleur des finances, on peut penser que les concepteurs d'épreuves seront intéressés à vérifier les connaissances des candidats dans le domaine général des finances publiques : fiscalité, politique budgétaire, politique de dépenses publiques, réformes de l'administration... Le dossier documentaire sera, à l'évidence, une aide précieuse pour orienter les réponses à apporter.

Pour l'ensemble de l'épreuve, ainsi que l'énoncent sommairement les instructions officielles, le dossier documentaire a une taille « raisonnable » (le texte officiel parle de 20 pages maximum).

D'un point de vue méthodologique, on peut identifier **quatre types principaux de questions** :

- des **questions de connaissance pure**, souvent de définition de concepts de base (« Qu'appelle-t-on l'émergence d'un pays ? Qu'appelle-t-on un fonds souverain ? Y a-t-il des fonds souverains en France ? »...) ;
- des **questions en relation directe avec le (ou les) document(s)** : ces questions ont alors pour objectif d'apprécier votre compréhension du support ou des supports ainsi que votre

capacité à « prendre de la hauteur » par rapport à ceux-ci (« À l'aide de vos connaissances et du document, précisez en quoi consiste la TVA sociale »...) ;

- des **questions visant à apprécier votre connaissance de l'administration et du système administratif français** en général ; sans qu'il s'agisse d'une véritable « mise en situation », il peut vous être demandé, à l'occasion de certaines questions, d'argumenter vis-à-vis d'un problème administratif particulier, souvent « sensible » car porteur de débats passionnés au sein de la société française (« Montrez en quoi une dette publique importante pose des questions d'équité intergénérationnelle »...). Il faut que vous fassiez preuve de subtilité, d'équilibre et d'objectivité dans la façon de répondre à ces questions ;

- des **questions de portée plus générale permettant d'évaluer votre aptitude à la réflexion**.

Pour chacune des questions posées, il s'agit de construire une argumentation balancée et structurée.

Dans le cas d'une épreuve constituée d'une multitude de questions à traiter, et particulièrement de **questions de connaissances**, chacune d'elles exige une analyse de quelques lignes directement adaptées au sujet ; dans ce type d'exercice, ce qui est valorisé est l'aptitude du candidat à aller à l'essentiel et à ne retenir que les connaissances principales et utiles relatives à ce sujet. Soyez donc concis, direct, mais aussi – ce qui peut parfois apparaître contradictoire – exhaustif ! Vous êtes ici jugé sur les choix que vous effectuez parmi vos connaissances... et sur votre vivacité d'esprit, d'analyse et de réflexion ; ce sont là des qualités indispensables dans l'exercice de vos futures activités.

Le cas des **questions de réflexion** est tout à fait particulier, car vous êtes ici jugé à partir d'une multitude de critères, et notamment la qualité de votre réflexion et de votre argumentation ; en conséquence, votre démarche « pédagogique » doit être exempte de reproches. La technique à adopter peut se résumer simplement ainsi : après avoir annoncé l'essentiel de votre problématique personnelle sur le sujet, dans une introduction de quelques lignes, il convient d'argumenter d'une manière simple, structurée, convaincante, avant de proposer une conclusion qui doit laisser une excellente impression finale au correcteur ; pour ce faire, quelques recommandations essentielles peuvent utilement être prodiguées ici :

- la longueur de la réponse est plus longue et peut même aller, dans certains cas, jusqu'à une page ou une page et demie ;
- faites, dans la mesure du possible, un brouillon, puis recopiez-le « au propre » ; cela permettra d'éviter, sur la copie, les ratures, les renvois, ou tous ces signes qui donnent du candidat et de son travail une impression de « négligence » ou d'improvisation ;
- les plans les plus simples, c'est-à-dire de compréhension aisée pour le lecteur, sont souvent les meilleurs ; par conséquent, visualisez le plan grâce à des intitulés de parties, extrêmement clairs et porteurs de sens (n'utilisez qu'un seul niveau hiérarchique, de type I/II ou A/B par exemple, car il ne s'agit pas de faire un plan détaillé, mais bien de proposer une argumentation étayée par un raisonnement) ;
- les parties doivent, dans la mesure du possible, avoir des longueurs très proches, un bon plan devant être équilibré ;
- la recherche de la « fantaisie » n'a pas de place dans cet exercice ; cependant, il est opportun de rechercher un plan « efficace », c'est-à-dire parfaitement compréhensible à la première lecture.

2. L'exploitation du dossier documentaire

L'exploitation du dossier documentaire est une phase assez critique, trop souvent mal gérée par les candidats qui, de peur de ne pas terminer leur épreuve dans le temps imparti, pensent « gagner du temps » soit en se jetant « à corps perdu » dans une longue lecture des documents en espérant y trouver toutes les réponses aux questions soit, à l'inverse, en « ignorant » tout ou partie du ou des document(s). Il faut impérativement avant de « plonger » dans le dossier, prendre le temps de travailler sur la liste des documents ou sur des éléments « périphériques » des documents, à savoir :

- le **titre du document** : illustratif, théorique, explicatif... (« La finance islamique, nouveau pivot de la finance mondiale ? », « Le concept d'équité intergénérationnelle »...) ;
- la **source du document** : presse, ouvrage, texte juridique, courrier... (*Thèmes d'actualité économiques et sociaux* des éditions Vuibert, rapport d'information sur la « finance islamique » du Sénat, rapport de la Cour des comptes...) ;
- la **date de parution du document** : celle-ci est capitale pour « reclasser » les documents les uns par rapport aux autres si cela est nécessaire, car le dossier peut présenter des documents « dans le désordre ». Plus généralement, dans le cadre d'un dossier documentaire de type administratif, ou juridique, par exemple, un travail sur les dates permet de situer l'ordre chronologique d'un débat pouvant conduire à une loi, à ses interprétations, et à ses effets ; cela peut être très utile pour la réponse à la question ;
- la **taille du document** : certains sont courts, d'autres longs, voire très longs. Attention ! Sans que cela soit une règle, il est très fréquent que les documents longs apportent beaucoup d'informations sur le sujet ; il peut donc apparaître logique de leur accorder une grande importance.

L'exploitation d'un document ne s'improvise pas, contrairement à ce que trop de candidats pensent souvent ; là réside aussi une difficulté de l'épreuve ; vous devez en effet pouvoir :

- dégager très rapidement la structure de chaque texte, c'est-à-dire repérer l'introduction, le développement des principales idées, ainsi que la conclusion. Cela exige une bonne maîtrise des techniques, d'une part, de lecture rapide et, d'autre part, de lecture attentive et approfondie des paragraphes essentiels. Il faut donc, ici, être particulièrement concentré ! Mais vous pouvez être aidé par tout ce que les auteurs des documents ont mis en relief : les « chapeaux », c'est-à-dire les quelques lignes en caractères gras immédiatement sous le titre, qui résument les documents ; les titres et sous-titres ; les encadrés... Tous indiquent les points essentiels des articles ; il faut donc y prêter une attention soutenue ;
- résumer en quelques mots la thèse défendue par l'auteur du texte, ainsi que la progression de sa pensée, s'il y en a une ;
- sélectionner attentivement les parties essentielles du texte, en s'assurant néanmoins que les idées laissées de côté sont bien marginales dans le traitement du sujet ;
- noter tous les points qui apportent des éléments nouveaux par rapport à ceux qui précèdent, notamment dans les autres documents (s'il y en a) ;
- identifier les principaux mots clés ou les termes charnières qui traduisent une nuance, une opposition, ou encore une énumération.

Pour effectuer ces différentes tâches sans perte de temps, il peut être utile à la fois de surligner dans le texte les mots particulièrement importants, de mettre visuellement en évidence les paragraphes essentiels par des repères en marge du document, et de prendre

au brouillon les premières notes sur les documents riches de sens. Ces opérations doivent être réalisées assez rapidement.

B. L'avis argumenté

La dernière question du dossier propose au candidat de donner un avis structuré et argumenté dans la limite de 2 pages maximum sur le sujet du dossier documentaire.

La position et l'avis du candidat ne sont pas pris en compte dans l'évaluation. Seules la pertinence de l'argumentation employée, la force de conviction et la qualité de l'écrit sont à prendre en considération dans la notation.

Cet avis doit être structuré. Ainsi le candidat doit introduire son propos et défendre sa position au travers d'arguments étayés et concrets. Nous vous conseillons, au brouillon, d'imaginer un plan clair précisant les arguments et exemples que vous pouvez avancer afin de ne pas perdre trop de temps dans la rédaction.

L'argumentation peut s'appuyer sur le dossier documentaire proposé, mais il est attendu de la part du candidat de défendre un avis personnel et de l'argumenter en fonction de ses convictions.



SUJET

★ ★ ★



3 heures

1 Énoncé

À partir du fonds documentaire, vous répondrez aux questions suivantes :

- ① Présentez, de manière structurée, un état des lieux de l'industrie du cinéma en France.
- ② Quels sont les leviers et les dispositifs de soutien qui ont été mis en place en faveur du cinéma français ?
À l'aide des documents et de votre réflexion personnelle, vous répondrez à la question suivante :
- ③ Selon vous, l'industrie du cinéma peut-elle résister à l'essor des plateformes de vidéo à la demande ?

Liste des documents :

- Document 1 :** Article « Quatre infographies pour mieux comprendre la crise des salles de cinéma en France » - Radiofrance du 12/10/2022 (2 pages)
- Document 2 :** Article « 167,4 millions de recettes salles en 2022 pour le cinéma français à l'international » - Cineuropa du 10/01/2023 (2 pages)
- Document 3 :** Article « Le Covid-19 a fait perdre 19 milliards d'euros aux cinémas de l'Europe » - Le Monde du 22/06/2022 (2 pages)
- Document 4 :** Publication « PLF 2023 - L'avis de la commission sur les crédits du CINÉMA » - L'essentiel du 09/11/2022 (10 pages)
- Document 5 :** Chronique « Tourner des films et des séries en France, ça rapporte ! Les retombées sont spectaculaires, même pour les économies locales »
Podcast - Histoires économiques du 01/11/2022 (1 page)
- Document 6 :** Article « le cinéma français est resté dans le monde d'avant » - le journal de l'économie du 07/02/2023 (2 pages)
- Document 7 :** Extraits du bilan 2023 du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) (2 pages)

DOCUMENT 1

Article « Quatre infographies pour mieux comprendre la crise des salles de cinéma en France » - Radiofrance du 12/10/2022 (2 pages)

Le cinéma en France connaît une période difficile : depuis la fin de l'épidémie de Covid, les entrées ne sont toujours pas reparties comme avant la crise, contrairement par exemple au tourisme. L'influence des plateformes et la raréfaction des grands succès sont des poids pour l'industrie.

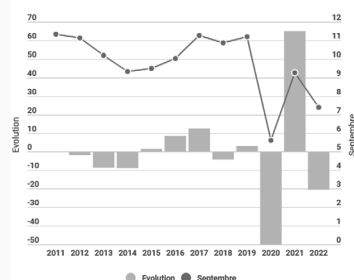
Mardi, les professionnels du cinéma ont réclamé l'instauration d'États généraux du cinéma. L'industrie française cinématographique est en alerte depuis que le CNC a donné d'alarmants chiffres pour la fréquentation des cinémas au mois de septembre : les salles françaises ont fait 7,38 millions d'entrées. C'est moins que l'année dernière (9,31 millions), mais c'est surtout beaucoup moins que les années précédentes.

Là où d'autres activités, comme le tourisme, ont retrouvé leur niveau normal d'avant la crise Covid, le cinéma peine à reprendre des couleurs. Par rapport à 2019, la baisse du mois de septembre est de plus d'un tiers. Alors que depuis 2014, le marché du cinéma repartait à la hausse, le niveau de fréquentation n'a toujours pas été retrouvé.

Le mois de septembre 2022, un plus bas historique

Entre septembre 2019 et septembre 2022, les entrées ont chuté de 34,05%

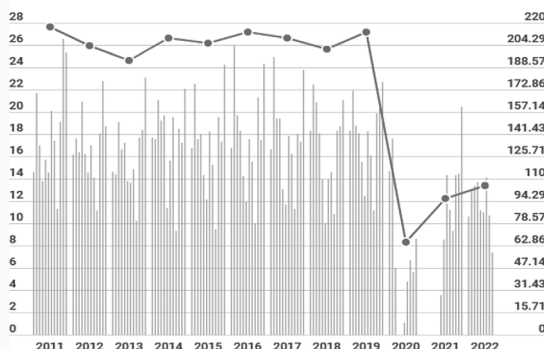
Source : chiffres CNC



Les chiffres sont donnés en millions d'entrées au cinéma.

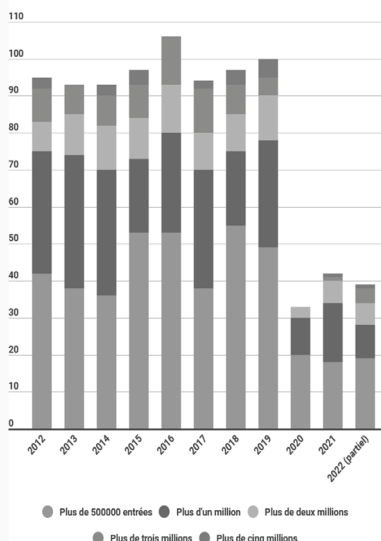
Les entrées au cinéma depuis 2011

La ligne rouge représente le cumul annuel des entrées.



Si l'on regarde plus globalement les entrées, mois par mois, depuis dix ans, on ne peut que constater que le Covid a mis fin à une dynamique qui faisait repartir à la hausse les entrées : depuis 2014, après une phase de baisse, on pouvait constater une lente remontée du niveau des entrées, qui a atteint un point culminant en 2019, avec plus de 213 millions d'entrées dans les salles françaises. La crise du Covid a cassé cette dynamique, et malgré une relance assez forte sur les derniers mois de l'année 2021, le niveau s'est à nouveau affaïssé en 2022.

Combien de succès au cinéma, année par année ?

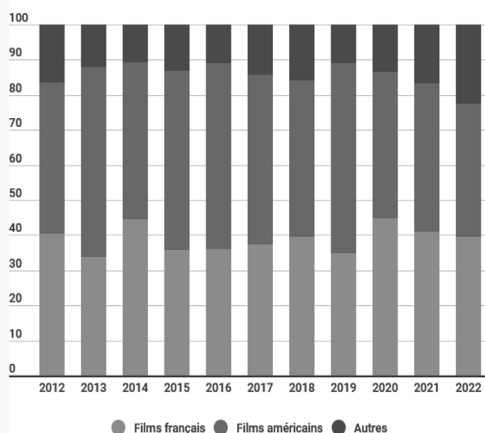


Cause ou conséquence de cette dégringolade : le marché du cinéma connaît beaucoup moins de grands succès. **En 2019, cent films avaient dépassé les 500 000 entrées en salles** – et depuis 2012, chaque année, on connaissait entre 90 et 100 films qui atteignaient ce score. L'année 2019 avait été marquée par un record : cinq films avaient fait plus de cinq millions d'entrées (dont quatre productions Disney : *Le Roi Lion*, *La Reine des Neiges 2*, *Avengers : Endgame* et l'ultime *Star Wars*, ainsi que *Qu'est-ce qu'on a encore fait au bon dieu ?*).

Il faut cumuler les scores de 2020, 2021 et le début de 2022 pour égaler ce score. Les deux dernières années, marquées par la fermeture des salles, ont enregistré chacune une quarantaine de films à plus de 500 000 entrées, et un seul film à plus de cinq millions en deux ans (*Spider : noway home*).

En revanche, l'équilibre reste relativement stable entre la part de marché des films français et des films américains : selon les années, la balance penche plus d'un côté ou de l'autre, **mais à part en 2019, où on compte vingt points de différence** entre les films français et les films américains, l'équilibre est plus stable ces deux dernières années. Avec toutefois un fait notable : à l'heure actuelle, l'année 2022 est la première depuis dix ans où plus de 20 % de la part de marché va à des films ni français, ni américains.

Films français ou films américains ?



DOCUMENT 2

Article « 167,4 millions de recettes salles en 2022 pour le cinéma français à l'international » - Cineuropa du 10/01/2023 (2 pages)

La circulation en salles du cinéma français a repris des couleurs l'an dernier dans le monde et elle se renforce sur les plateformes SVOD.



Qu'est-ce qu'on a tous fait au Bon Dieu? de Philippe de Chauveron

Tout va nettement mieux, mais il reste encore du chemin à parcourir pour retrouver les beaux jours pré-pandémiques : tel est le bilan 2022 du cinéma français à l'étranger dévoilé aujourd'hui dans le cadre des 25es Rendez-Vous d'Unifrance (organisés à Paris du 10 au 17 janvier).

Les films français ont cumulé 167,4 M€ de recettes (chiffre provisoire) à l'international en 2022 (soit 27 millions d'entrées), enregistrées par 2132 sorties. Ce résultat en forte hausse de 51,8 % par rapport à l'année précédente est néanmoins inférieur de 32,5 % au niveau moyen de la dernière décennie. Des tendances assez semblables aux scores dévoilés récemment par le CNC pour la fréquentation des salles françaises en 2022 : 151,97 millions de spectateurs dans l'Hexagone à +59,2 % par rapport à 2021 et - 26,9 % par rapport à la période pré-Covid.

Sur les 27 millions d'entrées enregistrées par le cinéma français dans le monde l'an dernier, 17 millions proviennent de productions majoritaires françaises (notamment *Qu'est-ce qu'on a tous fait au Bon Dieu ?* [+] avec 1,82 million de spectateurs, *Pil* [+] à 1,32 million et *Le Loup et le lion* [+] à 1,26 million) et 19,6 millions d'entrées pour les productions en langue française. Ce sont les films destinés aux jeunes et aux familles qui ont le mieux tiré leur épingle du jeu dans le contexte mondial de reprise progressive de la fréquentation des salles, en atteste la répartition des entrées selon les genres : 39,7 % pour les comédies, 24,5 % pour l'animation, 14,2 % pour les drames, 13,4 % pour les films d'aventure, les polars et les thrillers, 4,1 % pour le fantastique, l'horreur et la science-fiction, 2,5 % pour les biopics, les films de guerre et les titres historiques, et 1,6 % pour les documentaires.

À noter également que sept longs métrages français ont dépassé le million d'entrées à l'international l'an dernier et 47 les 100 000 entrées.

Pour la 7e année consécutive, l'Europe occidentale est la zone leader avec 45,2 % des entrées à l'international enregistrées l'an dernier par les films français (soit 12,2 millions de spectateurs). La fréquentation y a progressé de 81,8 % par rapport à 2021, mais elle est encore en retrait de 43,1 % par rapport à 2019. L'Allemagne est devenue l'an dernier le territoire le plus favorable au cinéma français avec 2,82 millions d'entrées et cinq autres territoires d'Europe occidentale figurent dans le top 10 mondial de l'année.

L'Europe centrale et orientale représente 26,1 %, soit sa plus grande part de marché de tous les temps pour le cinéma français dans le monde. En Pologne, en Bosnie-Herzégovine et en Croatie, le cinéma français a réuni plus de spectateurs en 2022 qu'en 2019.

L'Amérique Latine pointe à 12,7 % (avec le Mexique en leader régional, et davantage d'entrées pour les films français qu'en 2019 en Bolivie, au Chili, au Paraguay, au Pérou, en Uruguay et au Venezuela), suivie par la zone États-Unis/Canada (6,6 %), l'Asie (5,7 %, soit une année très faible marquée par l'impact pandémique avec deux sorties seulement en Chine, mais aussi des prémisses de reprise en Thaïlande et un succès inédit depuis 2015 au Vietnam), l'Océanie (1,9 %) et la zone Afrique & Proche et Moyen-Orient (1,8 %).

Si la diffusion du cinéma français en salles relève progressivement la tête, sa présence se renforce sur les plateformes SVOD. La France y est le troisième pays de production le mieux représenté avec 6,5 % de films et unitaires français disponibles. Les catalogues des plateformes globales proposent même 6,9 % de films français : 31,3 % pour MUBI, 10,3 % pour Curiosity Stream, 6,3 % pour Netflix, 4,4 % pour Amazon Prime Video et 3,6 % pour HBO Max. Et les films français séduisent les abonnés puisque dans le top 10 des films non-anglophones sur Netflix par exemple figurent sept titres français : *Athena* [+], *Balle Perdue 2*, *Big Bug*, *Les liaisons dangereuses*, *Loin du périph'*, *Sans répit* et *Sous emprise*. Des résultats de bon augure dans un contexte de production de films locaux par les plateformes stimulées notamment par les nouvelles obligations européennes en matière de financement.

Article « Le Covid-19 a fait perdre 19 milliards d'euros aux cinémas de l'Europe » - Le Monde du 22/06/2022 (2 pages)

Lors de sa réunion annuelle, qui s'est tenue à Barcelone (Espagne), mardi 21 juin, l'Union internationale des cinémas (UNIC), qui regroupe les exploitants de trente-neuf pays du continent européen (en y intégrant la Russie et la Turquie), a dressé un constat mi-figue, mi-raisin. Ecartelée entre une solide foi dans la résilience du secteur, grâce à l'appétit du public à retourner en salle, et l'obligation de reconnaître que la pandémie de Covid-19 a gravement ébranlé la profession.

Pour la première fois, l'UNIC a calculé que les conséquences de cette crise sanitaire, avec son cortège de fermetures puis de réouvertures des salles obscures, ont conduit à une perte de résultats au box-office de 6,2 milliards d'euros en 2020 et de 5,1 milliards d'euros supplémentaires en 2021.

Lire aussi :  Pourquoi les spectateurs vont moins au cinéma en France : prix du billet et manque d'intérêt pour les films



A cela s'ajoutent les autres sources de revenus, comme la publicité, les événements privés que les données de l'Observatoire européen de l'audiovisuel extrapolent à plus de 7,5 milliards d'euros pour l'Europe en 2020 et 2021.

Soit, au total, une perte de près de 19 milliards d'euros en deux ans. « Sans inclure le loyer, les factures d'énergie, ni les indemnités de congés temporaires, s'élevant à des centaines de millions d'euros par semaine », précise le rapport annuel de l'UNIC.

« Impact social grave »

Toujours au chapitre des mauvaises nouvelles, « *l'impact social de la pandémie sur l'industrie a été tout aussi grave, menaçant les moyens de subsistance des centaines de milliers d'employés* » des salles, précise ce même rapport. Là aussi, sans prendre en compte l'incidence de ces fermetures sur d'autres activités, comme les commerces de détail ou les services situés à proximité ou à l'intérieur des complexes cinématographiques.

Lire aussi :  L'année 2021 signe la reprise de la production cinématographique en France 

Apportant une note d'optimisme dans ce marasme, Phil Clapp, le président de l'UNIC, a annoncé 590 millions d'entrées dans les cinémas des trente-neuf pays européens étudiés (43 000 écrans) en 2021, soit une hausse de 36,4 % par rapport à 2020. Les recettes ont repris des couleurs, avec 3,7 milliards d'euros (+ 40,8 % par rapport à 2020).

Lire aussi :  Cannes 2022 : au Festival, les banquiers du cinéma se montrent peu inquiets 

Au niveau de l'Union européenne – et en comptant le Royaume-Uni –, près de 400 millions de billets ont été vendus, pour une valeur estimée à 3 milliards d'euros. La comparaison avec 2019, un millésime exceptionnel, n'en est que plus douloureuse, puisque les recettes ont fondu de 70,4 % par rapport à cet âge d'or. Quand 1,347 milliard de tickets avaient été vendus dans ces trente-neuf pays.

Lire aussi :  Le cinéma d'auteur a de plus en plus de mal à retrouver son public 

Pourtant, Phil Clapp y croit dur comme fer. « *L'industrie du cinéma étant désormais fermement engagée sur la voie de la reprise, nous sommes convaincus qu'elle va revenir sur les résultats record de 2019* », a-t-il promis, à Barcelone. En faisant bien attention à ne donner aucune indication sur le calendrier.

Lire aussi :  Les salles de cinéma passées au crible du diagnostic énergétique, dans le cadre de la transition écologique du secteur 

Nicole Vulser

Publication « PLF 2023 - L'avis de la commission sur les crédits du CINÉMA » - L'essentiel du 09/11/2022 (10 pages)

L'ESSENTIEL

Commission de la
CULTURE, DE L'ÉDUCATION
ET DE LA COMMUNICATION



PLF 2023 - L'avis de la commission sur les crédits du CINÉMA

Le cinéma connaîtrait aujourd'hui une situation de crise avancée, dont la presse s'est largement fait l'écho ces dernières semaines.

La situation apparaît cependant à bien des égards plus contrastée. S'il ne connaît pas à proprement parler « l'âge d'or » de l'audiovisuel, le cinéma a survécu à la crise pandémique, avec l'aide des pouvoirs publics et doit maintenant s'adapter à un nouveau contexte. L'histoire montre que « l'expérience de la salle » survit aux innovations technologiques, comme hier à la télévision et aujourd'hui aux plateformes.

Dès lors, le cadre unique au monde que propose la France pour la création et l'exposition des œuvres cinématographiques demeure pleinement pertinent, d'autant plus que le cadre législatif et réglementaire a su évoluer ces dernières années, en particulier au niveau européen.

L'année 2023, avec des sorties en salle jugées très prometteuses, pourrait donc permettre de consolider le cinéma français.

1. LA SITUATION FINANCIÈRE FRAGILE DU CNC

A. UNE ANNÉE ENFIN NORMALE POUR LE CNC ?



d'aides exceptionnelles
durant la crise pandémique

Le cinéma a bénéficié de forts soutiens durant la crise pandémique, pour un montant total de 430 millions d'euros. Les crédits auront tous été dépensés à fin 2022.

L'ensemble de la chaîne du cinéma a été concernée, des salles aux tournages.

Les mesures ont été tout d'abord centrées sur la sauvegarde même, avant de pivoter vers une logique de reprise accélérée.

Après avoir assuré la gestion de la crise avec des moyens décuplés, le CNC doit en 2023 reprendre une activité que l'on pouvait espérer « normale », avant le choc inflationniste et ses conséquences en chaîne qui bouleversent toute l'économie.

	Exécution 2021	Représentations 2022	Prévisions 2023
Ressources nettes	918,9	741,7	701,2
dont taxes affectées	625,9	697,6	710,8
dont dotations exceptionnelles	277	3,8	0
Dépenses liées à la crise	182,2	83,2	5,5
Dépenses de soutien	632,9	728,3	702,8
Dépenses totales	815,1	811,5	706,7
Équilibre	+ 103,8	-69,9	-5,5

- En ce qui concerne les taxes affectées, qui représentent l'essentiel des ressources du Centre, elles augmenteraient de 1,9 % entre 2022 et 2023. Une progression de la fréquentation des salles de l'ordre de 9,4 % est anticipée, de même qu'une hausse de la taxe sur les vidéos (TSV). A l'opposé, le Centre anticipe dans les années à venir une contraction des recettes issues des chaînes linéaires ;

Le rapporteur pour avis s'inquiétait l'année dernière du projet de transfert à la DGFIP de la gestion et du recouvrement des taxes affectées au CNC, qui devait initialement être effectif au 1^{er} janvier 2023.

Il y voyait un risque pour le niveau des recettes, pratiquement de 100 % aujourd'hui. **Finalement, la loi de finances pour 2022 est revenue sur ce transfert.** Les taxes affectées resteront donc de la responsabilité du Centre, à l'exception de la taxe sur la diffusion de vidéo physique et en ligne (TSV).

- Les dépenses de soutien connaîtraient pour leur part une baisse par rapport à 2022, conséquence de la baisse d'une fréquentation des salles moindre qu'escomptée qui a donc généré moins de soutien « automatique ».

Le CNC espère parvenir à restaurer en 2023 un équilibre budgétaire mis à mal par la pandémie.

B. LE CNC DANS LA DURÉE : UN SOUTIEN CONSTANT

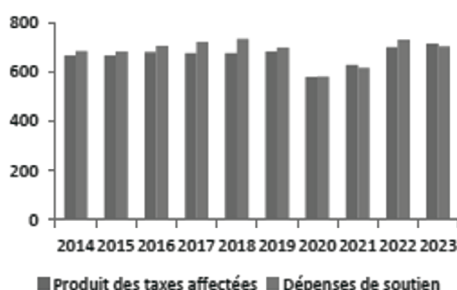
Depuis sa création en 1946, le CNC incarne la politique de l'État en faveur du cinéma. Il aura ainsi permis successivement à la fin de la seconde guerre mondiale de protéger et développer un cinéma français puissant face aux productions hollywoodiennes, dans les années 80 d'accompagner la montée en puissance de la télévision, aujourd'hui, d'adapter notre exception culturelle à l'arrivée des plateformes de streaming. Son succès est tel que les autres secteurs le prennent en exemple, comme la musique avec le Centre national de la musique (CNM).

Sur longue période, l'action du CNC s'inscrit dans une forme de permanence.

Ainsi :

- ✓ Le produit des taxes affectées demeure relativement constant sur la période, de même que les dépenses de soutien – hors plan lié à la crise pandémique.

Produit des taxes et dépenses de soutien depuis 2014

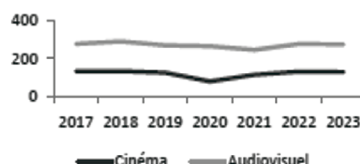


Le produit des taxes affectées demeure relativement constant sur la période, de même que les dépenses de soutien – hors plan lié à la crise pandémique. Cela est à mettre au crédit des pouvoirs publics, qui ont su maintenir les ressources du Centre en faisant évoluer la législation, ce qui a permis d'offrir à la profession un cadre relativement stabilisé.

- ✓ Les montants consacrés au cinéma et à l'audiovisuel évoluent peu

Cette stabilité est confirmée par les soutiens respectivement attribués à l'audiovisuel et au cinéma, qui demeurent relativement constants. En particulier, on n'observe pas de déformation en faveur de l'audiovisuel comme cela avait pu être évoqué.

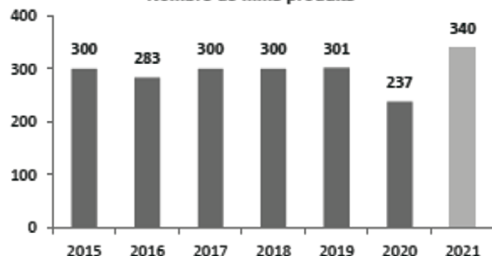
Dépenses de soutien dans le cinéma et l'audiovisuel



Le niveau maintenu des aides au cinéma doit tout particulièrement être souligné, l'audiovisuel prenant une part de plus en plus importante qui ne se traduit pas par un surcroît d'aide en sa faveur.

- ✓ Les systèmes de soutien mis en place par le CNC ont permis à la production nationale de résister aux conséquences de la crise pandémique et de rattraper presque intégralement une année 2020 qui n'aura malgré tout pas connu d'arrêt.

Nombre de films produits



La hausse de 100 films entre 2020 et 2021 s'explique notamment par la combinaison de deux facteurs :

- ✓ la pérennisation tout au long de l'année du Fonds d'indemnisation pour la reprise des tournages qui permet de couvrir les dépenses supplémentaires occasionnées par une interruption temporaire ou définitive d'une production due à la covid ;
- ✓ la poursuite jusqu'en octobre 2021 de la majoration du soutien automatique à la production investi par le producteur à l'occasion de la mise en production d'un nouveau film.



de dépenses de tournage en France en 2021



En hausse de 33 % par rapport à 2019

Ce phénomène de rattrapage s'observe avec les dépenses de tournage en France en 2021, calculées sur la base des œuvres bénéficiaires d'un soutien fiscal. Elles ont ainsi progressé de plus d'un tiers, soit 720 millions d'euros, par rapport à la dernière année de référence 2019.

Il n'est cependant pas certain que les tournages de films français se maintiennent à ce niveau en 2023. Ainsi, les prévisions de dépenses du crédit d'impôt dédié prévoient une baisse de 160 millions d'euros à 101 millions en 2023.

Il existe donc un risque à ne pas négliger à l'horizon 2024 d'un « assèchement » des productions françaises, d'autant plus que le contexte économique est peu favorable à la prise de risque.

2. UNE CHRONOLOGIE CHRONOPHAGE

Aucun autre dossier ne génère autant de passions et de débats que celui, pourtant technique, de la chronologie des médias. Sa négociation souligne l'interdépendance des différentes parties prenantes entre elles, chacune cherchant à obtenir ou conserver une position perçue comme avantageuse par rapport à celle des autres.

La chronologie poursuit deux objectifs :

- d'une part, protéger la salle de cinéma, en lui réservant pendant une certaine durée l'exclusivité de l'œuvre. La France a ainsi pu préserver par ce biais le parc de salles le plus important d'Europe. A titre d'exemple, les Etats-Unis ne protègent les films que 45 jours, et encore, certains studios ont récemment expérimenté une sortie en simultané salle-plateforme ;
- d'autre part, assurer le préfinancement des œuvres cinématographiques en France. Ainsi, la position de chaque diffuseur est garantie, et est d'autant plus favorable qu'il aura contribué au financement du film, notamment par le biais d'un accord avec les producteurs.

La chronologie a été progressivement introduite en droit français à partir des années 70, comme réponse à l'arrivée de la télévision dans les foyers¹. La loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle constitue sa première traduction législative. Depuis 2009, elle est négociée directement entre les parties prenantes et étendue par arrêté du ministre de la culture.

Le rythme s'est cependant beaucoup accéléré ces dernières années. Une première chronologie négociée a duré neuf ans, entre 2009 et 2018, une deuxième quatre ans jusqu'en 2022.

La chronologie actuellement en vigueur a été signée le 24 janvier 2022, étendue le 4 février et est prévue pour durer trois ans.

Les pouvoirs publics ont fait le choix de mêler deux dossiers en apparence distincts : la chronologie des médias et la directive européenne « SMA » du 14 novembre 2018.

La transposition de cette directive par l'ordonnance du 21 décembre 2020 et le décret du 22 juin 2021 permet d'imposer aux plateformes américaines telles que Netflix ou Disney + des obligations de financement d'œuvres françaises et européennes, notamment déclinées en matière d'œuvres cinématographiques. Les négociations ont été menées de front sur le niveau et la nature des investissements comme sur l'inclusion de ces nouveaux acteurs dans le calendrier.

Cette nouvelle chronologie est cependant susceptible de battre un nouveau record de brièveté car elle n'a pas été signée par tous les acteurs, et d'autres pourtant engagés dans les négociations, l'ont immédiatement contestée. Le 4 octobre 2022, le CNC a ainsi réuni les parties prenantes pour un premier bilan, soit neuf mois après la signature.

Le principe de la chronologie est celui de l'ouverture successive de « fenêtres » d'exclusivité : d'abord la salle, puis la vente en vidéo « physique » ou à la demande à l'acte, puis les chaînes de cinéma payantes comme Canal Plus, puis les plateformes, enfin, les télévisions gratuites.

¹ La commission de la culture a établi un panorama complet dans un rapport de Catherine Morin-Desailly paru en 2017 « Entre stratégies industrielles, soutien à la création et attentes des publics : les enjeux d'une nouvelle chronologie des médias » https://www.senat.fr/espace_presse/actualites/201707/chronologie_des_medias.html

Schéma de la chronologie signée le 24 janvier 2022

Fenêtre d'exploitation		Accord de 2022
Sortie salle		J
Vidéo physique (fixée par la loi)		J + 4 mois (dérogation possible à 3 mois si le film réalise moins de 100 000 entrées à la fin de la 4 ^{ème} semaine d'exploitation)
Vidéo à la demande à l'acte		Exploitation continue : la fenêtre ne se referme pas
TV payante 1 ^{re} fenêtre	Accord avec les organisations professionnelles du cinéma	J + délai fixé par accord professionnel, compris entre 6 et 9 mois (Canal +, Ciné+, OCS ont conclu un accord à 6 mois) Fermeture de la fenêtre à 15 ou 17 mois lorsque l'œuvre est préfinancée ou acquise par un diffuseur ultérieur
	Absence d'accord	J + 9 mois Fermeture de la fenêtre à 15 ou 17 mois lorsque l'œuvre est préfinancée ou acquise par un diffuseur ultérieur
TV payante 2 ^e fenêtre	Accord avec les organisations professionnelles du cinéma	J + 15 mois Fermeture de la fenêtre à 22 mois lorsque l'œuvre est préfinancée ou acquise par une chaîne en clair ou une TV payante autre que de cinéma
	Absence d'accord	J + 17 mois Fermeture de la fenêtre à 22 mois lorsque l'œuvre est préfinancée ou acquise par une chaîne en clair ou une TV payante autre que de cinéma
Plateformes payantes par abonnement	Accord avec les organisations professionnelles du cinéma	J + 15 mois (Netflix) OU en cas d'accord dit « premium » (hypothèse non encore utilisée) délai fixé par accord, compris entre 6 et 15 mois -si l'œuvre est préfinancée ou acquise par une chaîne gratuite : fermeture de la fenêtre à 22 mois, sauf accord de coexploitation -si l'œuvre n'est pas préfinancée ou acquise par une chaîne gratuite : fermeture à 22 mois, sauf : film au budget inférieur à 5 M€, accord de coexploitation avec une chaîne gratuite, film in house de moins de 25 M€.
	Absence d'accord	J + 17 mois (Disney +, Amazon Prime Video) -si l'œuvre est préfinancée ou acquise par une chaîne gratuite : fermeture de la fenêtre à 22 mois, sauf accord de coexploitation -si l'œuvre n'est pas préfinancée ou acquise par une chaîne gratuite : fermeture à 22 mois, sauf : film au budget inférieur à 5 M€, accord de coexploitation avec une chaîne gratuite, film in house de moins de 25 M€.
TV gratuites	Si la chaîne consacre 3,2 % de son CA à la production cinéma	J + 22 mois (TF1, M6, FTV, Arte)
	Si la chaîne consacre moins de 3,2 % de son CA à la production cinéma	J + 30 mois
Vidéo à la demande gratuite		J + 36 mois (YouTube, Molotov)

L'insertion dans la chronologie des plateformes de streaming n'a pas fondamentalement modifié la philosophie d'ensemble d'un système qui garantit à chacun une place définie à l'avance dans le calendrier d'exploitation des œuvres. Elle a par contre provoqué un profond bouleversement en contraignant anciens et nouveaux acteurs à définir leur préférence de manière :

- absolue (« quand s'ouvre ma fenêtre ? ») ;
- mais également relative (« comment se compare ma nouvelle position par rapport à ceux situés avant et après moi ? Cette nouvelle position est-elle suffisamment favorable comparativement pour préserver mon attractivité ? »).

Chacun défend donc ses intérêts. Dans l'ordre de la chronologie :

- ✓ les producteurs sont attachés à ce que la chronologie des médias permette aux diffuseurs de bénéficier d'un délai plus favorable s'ils contractent avec les organisations professionnelles. Les producteurs ont obtenu en 2018 le principe de l'exploitation continue de l'œuvre, qui est disponible dès sa sortie au moins sur un média ;

- ✓ les exploitants de salles de cinéma défendent le maintien de leur fenêtre actuelle, dans sa durée et son exclusivité. Ils sont réticents aux expérimentations qui permettraient une exploitation simultanée d'un film à la fois en salles et sur un autre support ;
- ✓ la filière de la vidéo et de la vente à l'acte revendique le maintien de sa fenêtre privilégiée à 4 mois à compter de la sortie en salles, nécessaire à la viabilité de son modèle économique ;
- ✓ les chaînes de cinéma payantes entendent conserver leur position favorable dans la chronologie, justifiée selon elles par l'ampleur de leurs investissements dans le cinéma ;
- ✓ les services de streaming ont vu leur position absolue comme relative s'améliorer, conséquence de leurs nouveaux engagements de financement. Dans le cas où ils n'ont pas conclu d'accord avec les professionnels du cinéma, ils bénéficient en effet d'une fenêtre à 17 mois, contre 36 mois auparavant. Le système de la chronologie, propre à notre pays, constitue cependant pour ces services une forte contrainte, qui leur interdit d'accéder aux revenus de la salle tout en mettant rapidement à disposition de leurs clients des contenus exclusifs ;
- ✓ les chaînes de télévision gratuites cherchent à renforcer « l'étanchéité » de leur fenêtre et demandent à ce que la chronologie des médias prévoit expressément qu'en cas d'accord de coexploitation conclu entre une de ces chaînes et un SMAD, celui-ci ne pourra diffuser l'œuvre entre l'ouverture de la fenêtre de la chaîne en clair et l'expiration d'un certain délai suivant la première diffusion de l'œuvre sur la chaîne.

La principale menace sur la nouvelle chronologie provient des services de streaming. Ils souhaiteraient que leur position se rapproche de celle des chaînes de cinéma payantes quant au délai d'exploitation, sans cependant contribuer à la même hauteur au financement.

Un point en apparence plus technique cristallise les débats, celui de la fermeture de la fenêtre des chaînes payantes comme Canal Plus ou OCS.

On peut distinguer deux cas :

- lorsque l'œuvre est préfinancée ou acquise par les diffuseurs postérieurs, comme les plateformes de streaming ou les chaînes de télévision gratuite, la fenêtre de la chaîne payante se referme à l'issue de la période (c'est-à-dire que l'œuvre n'est plus disponible) ;
- dans le cas contraire, la chaîne de cinéma payante peut continuer à la diffuser sans limitation de durée.

La situation est différente pour les services de streaming, et moins favorable dans l'accord de 2022. Il prévoit que même si l'œuvre n'est pas préfinancée ou acquise par une chaîne en clair (par exemple dans le cas de films américains), elle doit être retirée du service au bout de 22 mois, sauf si un accord spécifique a été négocié avec une chaîne en clair.

C'est pour ce motif que la société Disney a fait savoir qu'elle renonçait à sortir son prochain film de Noël dans les salles françaises.

Disney et la chronologie

À bien des égards, la société Disney se singularise dans le dossier de la chronologie. A la différence des autres plateformes comme Netflix, Disney a une vraie tradition de cinéma, au point de représenter à elle-seule le quart des ventes de billets en France. Dès lors, la « salle » demeure prioritaire pour la société. Les règles de la chronologie lui imposent cependant de retirer de son offre de streaming Disney + les films sortis en salle au bout de 22 mois, y compris s'ils n'ont bénéficié d'aucun financement français, jusqu'à ce que des chaînes gratuites en aient assuré la diffusion, et même si la société ne désire pas céder les droits.

La chronologie pousse donc les chaînes gratuites et Disney à rechercher un accord mutuellement profitable, qui pourrait par exemple fixer longtemps à l'avance une « fenêtre » d'exclusivité pour chaque film de quelques semaines avant et après la diffusion. A l'heure actuelle cependant, la situation semble figée.

La chronologie des médias constitue l'un des fers de lance de l'exception culturelle française. Son adaptation à l'arrivée des plateformes était nécessaire. Il faudra pourtant suivre avec attention les prochaines négociations pour s'assurer que les intérêts du cinéma français et européens demeurent bien au cœur de l'action publique.

3. LE CINÉMA AU DÉFI DE SON RENOUVELLEMENT

A. FILM CATASTROPHE ?



De spectateurs en moins en 2020 et 2021 par rapport à la seule année 2019

La baisse de la fréquentation des salles en 2020 et 2021, années marquées successivement par les confinements et les restrictions sanitaires, a été très brutale, mais largement prévisible. Sur ces deux années, les spectateurs ont ainsi été 50 millions de moins que durant la seule année 2019 (213 millions de spectateurs).

Dès lors, 2022 était attendue avec impatience comme celle de la reprise, même si des inquiétudes se sont rapidement exprimées sur l'encombrement des salles à la réouverture ou l'absence de « blockbusters » américains pour dynamiser la fréquentation.

De ce point de vue, les premiers résultats 2022 ont été perçus comme très largement décevants, à peine cachés par le succès au box-office de Top Gun Maverick avec près de sept millions d'entrées.

De fait, la fréquentation affiche un recul de près de 30 % par rapport à 2019.

Si la France apparaît dans une position plus enviable que les autres pays européens, qui enregistrent des fréquentations en chute de 40 % (Allemagne) à 60 % (Italie), les Français semblent retrouver avec difficulté le chemin des salles, comme l'avait exposé le rapporteur pour avis l'année dernière.



Baisse de fréquentation estimée entre 2022 et 2019

Ces résultats en demi-teinte ont déclenché un mouvement de panique.

« Crise de la fréquentation des salles : à qui la faute ? », « Panique à bord du cinéma français », « Le cri d'alarme d'un cinéma en crise » : si l'on en croit la lecture de ces quelques titres de presse parus dans la première quinzaine d'octobre, le cinéma vivrait ses derniers instants et allait incessamment être emporté, victime de la pandémie, des plateformes de streaming, de la crise énergétique, du prix des places ou d'une programmation peu attractive.

Sans nier les difficultés que traverse le secteur et la pertinence de ces explications, le rapporteur pour avis estime utile de procéder à une analyse plus complète, qui s'avère paradoxalement moins alarmiste.

CONCOURS

CONTRÔLEUR DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP)

UN LIVRE COMPLET

Mettez toutes les chances de votre côté

Tout savoir sur votre concours et votre métier

- De nombreuses **questions-réponses** pour être informé de ce qui vous attend
- Des **témoignages** de professionnels

Acquérir la méthode

- Une **auto-évaluation** pour personnaliser vos révisions
- Des **plannings de révision** pour organiser votre préparation
- Un **accompagnement** pas à pas

Retenir tout le cours

Les **connaissances indispensables** pour maîtriser le programme

S'entraîner de manière intensive

Des **exercices d'entraînement** et **13 sujets corrigés (dont les sujets zéro)** à jour de la réforme

Être prêt pour l'oral

Avec **50 questions types** et **3 simulations d'entretien**

Suivre les conseils du jury

pour comprendre ses **attentes** et déjouer les **pièges**

Les épreuves de votre concours

• Admissibilité. Épreuve écrite n°1

Analyse de dossier : réponse à des questions sur un sujet contemporain en matière sociale, économique ou financière avec avis argumenté.

• Admissibilité. Épreuve écrite n°2

Partie 1 - QCM sur les thèmes suivants : connaissances générales, français, mathématiques, raisonnement logique.
Partie 2 - QRC sur une matière au choix.

• Admission. Épreuve orale

Entretien avec le jury

OFFERT EN LIGNE

- Fil d'actualité mois par mois
- 100 flashcards interactives
- Tutos vidéos
- Programme des épreuves

Des auteurs spécialistes de la sélection

Enseignants et formateurs au plus près de la réalité des épreuves

La collection
la plus
complète



Le Tout-en-un
pour une
préparation
complète



Les
Entraînements
pour se mettre en
condition



Les Fiches
pour aller à
l'essentiel

ISSN : 2114-9305
ISBN : 978-2-311-22219-7



9 782311 222197



24,90 €

Vuibert
N°1 DES CONCOURS